



TRIMESTRIEL GRATUIT - JUIN 2013 - N°17

LE MOT DU PRÉSIDENT

Après 8 mois à la Présidence du Sénat Coutumier, je me réjouis de l'opportunité qui m'est offerte à la tête de cette institution de conduire ce grand chantier avec l'ensemble des Sénateurs de notre administration en étroite collaboration avec les 8 aires coutumières.

Il porte sur la définition des bases de l'ordre juridique coutumier. C'est une démarche nouvelle et difficile, car elle est innovante et nous appelons la mobilisation de toutes et de tous. Ce chantier est intitulé «Définition du socle commun des valeurs de la coutume et des principes fondamentaux des droits autochtones Kanak».



Mr Luc WEMA
Président du Sénat Coutumier de la
Kanaky-Nouvelle-Calédonie

SUITE EN PAGE 2

SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

**LE CHANTIER
PRIORITAIRE
DE
L'ANNEE 2013**

Page
30 à 32



**JEAN - JACQUES BROT
LE NOUVEAU HAUT
COMMISSAIRE EN VISITE
AU SENAT COUTUMIER**
P. 2 à 5

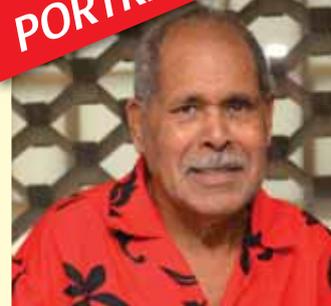


**VISITE OFICIELLE
DE MR RICHARD MARLES**

P. 6 - 7

P. 18 à 21

PORTRAIT



M. Vincent Kamoidji

Président du conseil
coutumier de l'Aire DRUBEA KAPUME

**Réalisation du
cadastre coutu-
mier et du Schéma
d'aménagement
du district coutu-
mier de Bayes**

P. 10 - 11

**Projet
de suivi
du 2ème
CJK et
mise en
place du
Conseil
des jeunes
de PAICI CAMUKI
à Tibarama**

P. 12 - 17



**Rapports des Missions
d'étude
du Sénat Coutumier
à Aotearoa
et au Vanuatu**

P. 22 - 29

Conservez
les numéros
de «La Parole»,
un jour, ils vous
seront utiles ...



VISITE DU NOUVEAU DE LA REPUBLIQUE, M.



(SUITE)

LE MOT DU PRÉSIDENT

Il s'agit d'inscrire :

- Le Droit Coutumier dans un processus de mise en place d'un pluralisme juridique équilibré ou le Droit Coutumier aura toute sa place et aussi dans toutes les branches du Droit.
- Travailler à l'élaboration d'un "Socle Commun des Valeurs de la Coutume Kanak" en tenant compte des droits fondamentaux de la nature évolutive de la coutume.
- Faire adopter par les composantes de la Société Kanak le dit système des valeurs et les principes fondamentaux du Droit Coutumier.
- Une présentation est organisée dans les 8 pays, aussi bien que dans les institutions (Congrès, Gouvernement, Provinces).
- Un comité d'animation est mis en place dans chacune de nos aires pour commencer le travail.

Des séminaires, des états généraux seront également organisés dans tout le pays. Ce travail sera présidé par un comité de pilotage, composé des représentants des institutions, des autorités coutumières et de la société civile. La synthèse des travaux se fera avant la fin de cette année, elle sera validée par nos chefferies avant d'être présentée au gouvernement de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie en terme de projet de société sur l'identité Kanak. C'est un grand challenge, mais surtout le passage obligatoire pour pouvoir inscrire le Droit Kanak dans un système juridique moderne.

Donnons un sens, un contenu viable « du Kanak au centre du dispositif ».

Luc WEMA
Président



Haut-commissaire,
Mr Jean-Jacques BROT

Suite à sa nomination en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, le nouveau Haut-commissaire de la République, M. Jean-Jacques Brot, arrivé sur le territoire le 27 février, a rendu visite au Sénat Coutumier, où il a été reçu par les coutumiers.

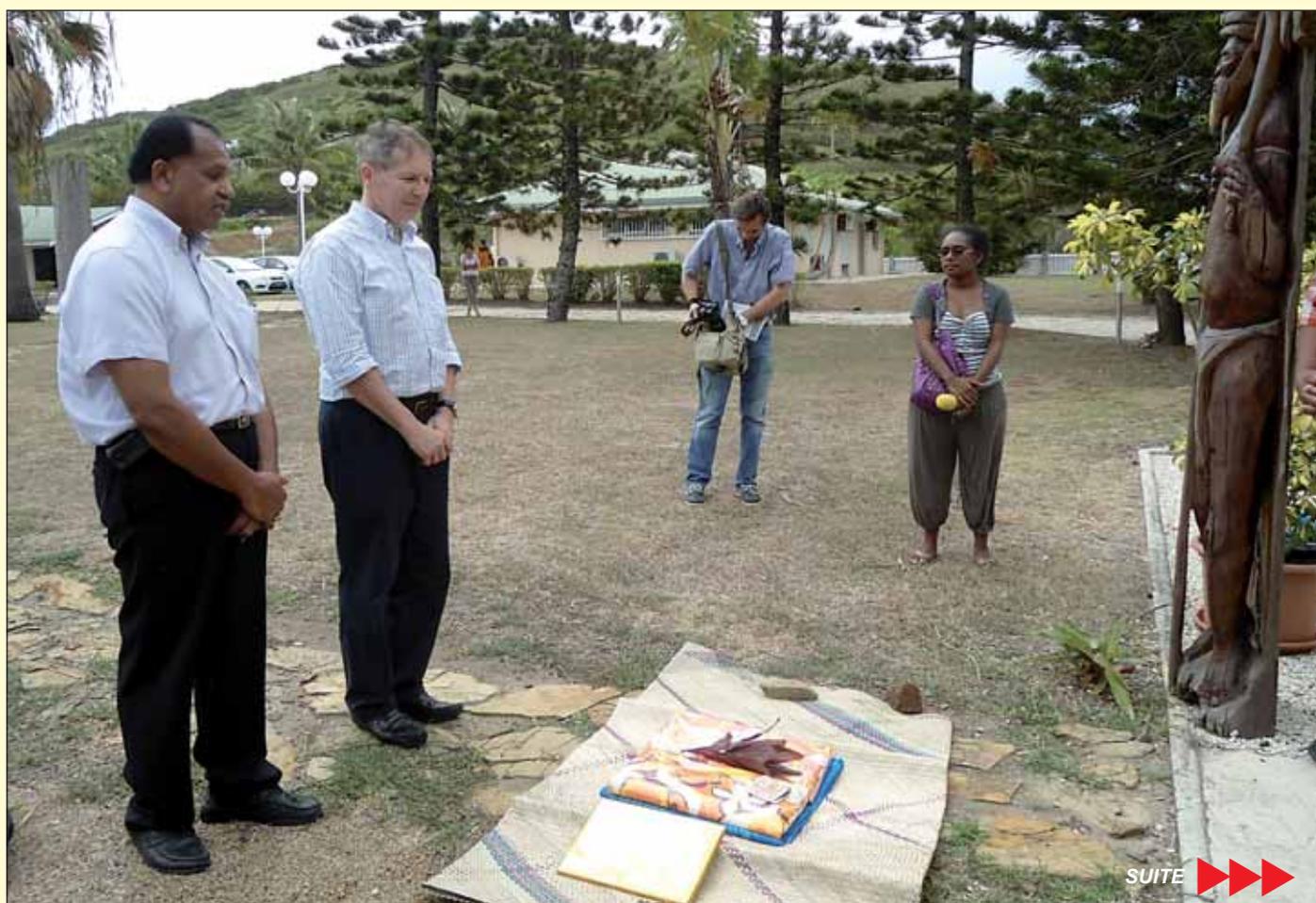


Vendredi 1^{er}
mars 2013

HAUT-COMMISSAIRE JEAN-JACQUES BROT,

«...Je suis honoré de la confiance que vous m'accordez ... »

Après le geste coutumier qui s'est déroulé devant la grande case, le Haut-commissaire a pris la parole pour déclarer « Je suis honoré de la confiance que vous m'accordez depuis que j'ai posé le pied sur cette terre souffrante et aimée », a déclaré Jean-Jacques Brot aux sénateurs. « Je vous demande de croire en la loyauté et la sincérité de mes intentions pour travailler avec chacune et chacun d'entre vous, dans la paix, pour la paix et la prospérité. Je vous demande de m'aider de vos conseils et de votre soutien pour m'aider à accomplir ma mission »



SUITE

Vendredi 1^{er}
mars 2013VISITE DU NOUVEAU
HAUT-COMMISSAIRE
DE LA REPUBLIQUE,
M. JEAN-JACQUES BROT

«...Aller à l'essentiel pour répondre aux attentes du peuple Kanak...»

4

Les délégations se sont rendues dans la salle de réunion où le Président du Sénat, M. Luc Wema a officiellement souhaité la bienvenue à M. Jean-Jacques Brot et a aussi déclaré qu'il fallait aller à l'essentiel pour répondre aux attentes du peuple Kanak.

La discussion a aussi porté sur le socle commun, un sujet d'actualité pour les coutumiers, et la requête solennelle que l'État accompagne les travaux du Sénat Coutumier sur les différents chantiers en cours.

M. Jean-Jacques Brot a remercié le Président du Sénat pour son accueil et les efforts de tous les coutumiers en déclarant qu'il comptait sur eux pour l'aider dans sa tâche de représentant de l'état. Le Haut-commissaire a en outre ajouté qu'il confirmait son aide aux coutumiers par des actions concrètes en allant jusqu'au fond des choses.





- coutumier

ACTUALITES



5

Par la suite, différents intervenants coutumiers ont pris la parole pour soulever les différents points d'intérêt pour le peuple Kanak afin que M. Jean-Jacques Brot comprenne l'ampleur des problèmes qui restent d'actualité, et, en particulier, les problèmes de la jeunesse Kanak.

M. Jean-Jacques Brot, après avoir remercié chacun des coutumiers a pris congé pour se rendre au Haut-commissariat.



VISITE OFFICIELLE DE M.

Lors de sa visite officielle sur le territoire, M. Richard MARLES (à droite), Secrétaire d'état australien aux affaires étrangères et affaires des îles du Pacifique, membre du Parlement australien pour la région de Coro, Etat du Victoria, s'est rendu au Sénat Coutumier accompagné d'une forte délégation australienne et consulaire. La délégation était composée de :



- 6
- ✓ M. Richard MARLES,
 - ✓ Mme la Sénatrice Louise PRATT, membre du Sénat australien dans l'Etat de l'Australie occidentale,
 - ✓ M. Eween JONES, membre du parlement australien pour la région de Herbert, Etat du Queensland,
 - ✓ M. Robert BALDWIN, à gauche membre du parlement australien pour la région de Paterson, Etat de Nouvelle-Galles du sud,
 - ✓ Son Excellence Mme Penny WILLIAMS, Ambassadrice internationale pour les femmes et les filles,
 - ✓ Mme Heidi Bootle, consule générale d'Australie en Kanaky-Nouvelle-Calédonie
 - ✓ Mlle Saverina CHIRUMBOLO, Conseillère politique
 - ✓ M. Brett SUNDELL, Conseiller politique



Vendredi 13
décembre 2012

RICHARD MARLES

DISCUSSIONS APOLITIQUES
RÉUNION INFORMELLE

Après quelques brefs discours de bienvenue et de remerciements, la délégation australienne a ensuite été invitée à visiter la grande case, de part et d'autre de celle-ci se tenaient les deux délégations qui ont commencé un échange de points de vues.

M. Pascal SIHAZE a pris la parole, au nom des coutumiers, pour expliquer la signification de la grande case et de son intérieur, les huit poteaux symboliques, orientés en direction de leur lieu géographique d'origine, les huit pays de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Par la suite, l'offre a été faite au secrétaire d'état australien, M. Richard MARLES et à sa délégation de se diriger vers la salle de réunion ou de demeurer dans la grande case pour continuer la discussion. Trouvant l'air étonnement frais à l'intérieur de la grande case, le secrétaire d'état et le reste de la délégation ont préféré continuer la discussion à l'intérieur de celle-ci, se mettant tous à l'aise. C'est ainsi que les membres du parlement australien, le secrétaire d'état, la consule générale d'Australie et les autres membres de la délégation australienne se sont assis en tenue de ville à même le sol sur des nattes, démontrant par ce geste un profond respect pour leurs hôtes.



Dans une ambiance bon enfant, et pendant environ une heure, les questions, qui fusèrent de part et d'autre de la grande case, s'orientèrent sur différents sujets, mais en particulier culturels et régionaux.

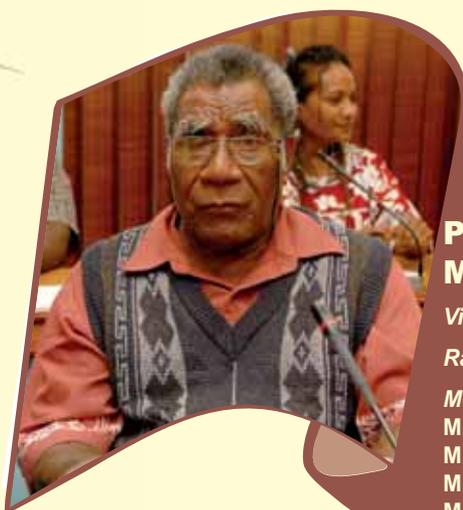
Après la « photo de famille » et de longues et chaleureuses poignées de mains, la délégation australienne a pris congé.

LA COUTUME

La délégation australienne, forte de plusieurs personnalités politiques et consulaires, a été accueillie par les coutumiers devant les trois drapeaux adjacents à la salle de réunion. Le cortège s'est ensuite déplacé devant la grande case où M. Samuel GOROMIDO a fait le geste coutumier devant la délégation australienne à qui il a présenté les vœux de bienvenue au nom de tous les coutumiers présents. Mme Heidi Bootle, consule générale d'Australie en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, à son tour a déposé l'objet de la coutume sur la natte en remerciant les coutumiers pour leur accueil en ce lieu.



SUIVI DES TRAVAUX DE LA



Constitution de la commission

Président :
M. Paul VAKIE

Vice-Président : M. René BOAOUVA

Rapporteur : M. Luc WEMA

Membres : M. Joseph NEKARE
M. Samuel GOROMIDO
M. Daniel NIGOTE
M. David SINEWAMI
M. Pascal SIHAZE

ELABORATION DES LIVRES FONCIERS DES CHEFFERIES CHANTIERS D'EXPERIMENTATION

Organisation méthodologique et opérationnelle

Organisation générale de la mise en œuvre :

La mise en œuvre du chantier des expérimentations relatives à l'élaboration des livres fonciers coutumiers des Chefferies s'organise selon le schéma ci-après :

Au niveau territorial

- Le Comité de pilotage dont le secrétariat peut être assuré conjointement par le Secrétaire Général du Sénat Coutumier et le Directeur des Affaires coutumières de la Nouvelle-Calédonie

- Le Chef de projet, maître d'œuvre et coordinateur de la mise en œuvre des 3 chantiers d'expérimentation sur le terrain. La convention de maîtrise d'œuvre est en cours d'étude par les services du Gouvernement et du Sénat Coutumier.

- Contacts avec la NC et la DITT pour la fourniture des cartes aux échelles des communes et régions souhaitées. Ce travail sera engagé par le Chef de projet sous la responsabilité du Sénat Coutumier.

AU NIVEAU DES AIRES

- **Commission foncière, présidée par le Président de l'Aire.** La composition est fixée par le Conseil d'Aire. Elle est chargée d'encadrer, au niveau de l'Aire coutumière, le travail d'élaboration des livres fonciers coutumiers. L'organisation et l'installation de cette commission par le Sénat ;

Le secrétariat de cette instance sera assuré conjointement par le Secrétaire Général de l'Aire et le Chef de projet ;

- La base logistique du travail d'élaboration des livres fonciers coutumiers et siège

COMMISSION TERRE ET SOL

de la base de données informatiques consultables des livres fonciers : travaux conduits par le **Chef de projet** sous la responsabilité du Sénat Coutumier et du Président du Conseil d'Aire;

► **Organisation des réflexions sur les modalités de gestion des livres fonciers des Chefferies** et des divers statuts et modes d'occupation des terres coutumières, travaux menés sous la responsabilité conjointe du Président de l'Aire et du Sénat Coutumier, en association avec les 2 sénateurs de l'Aire concernée et avec en soutien technique un cabinet juridique à désigner.

► **Contacts avec la Province compétente et les services fonciers et topographiques provinciaux** pour la fourniture des cartes locales aux échelles pertinentes, relevant de la responsabilité provinciale et du concours de la Province dans la mise en œuvre, la conservation et la gestion des livres fonciers coutumiers ; travail à engager par le **Chef de projet** en partenariat avec le Président de l'Aire et le Sénat Coutumier.

► **Validation par le Conseil d'Aire des décisions d'approbation des livres fonciers** prises par le Conseil de District et le Grand Chef

AU NIVEAU DES DISTRICTS

► Le Grand Chef et le Conseil de District intéressé seront les moteurs locaux du travail d'élaboration des livres fonciers coutumiers des Chefferies ; Les décisions de validation du travail fourni et d'approbation des livres fonciers relèvent de leur responsabilité.

► **Les Chefs de Clans participeront directement à l'inventaire et la désignation des propriétaires coutumiers** claniques et de la localisation de leurs propriétés respectives

► **Un pilote «local» de chantier à désigner après consultation**, sous la responsabilité du **Chef de projet**, dirigera tous les travaux de terrain et coordonnera avec ce dernier, l'ensemble des actions et des interventions des divers partenaires coutumiers, techniques et administratifs concourant à la réalisation de l'opération sur le terrain. En outre, il sera chargé de rédiger, en association avec les Clans, les comptes rendus des enquêtes et des inventaires coutumiers sur site.

► Le réseau des **collecteurs coutumiers de l'ADCK** est mobilisé, sous la responsabilité du Pilote de chantier pour les travaux d'inventaire et de collecte des informations auprès des coutumiers sur le site.

► **Un cabinet de géomètre**, désigné après consultation, pour les travaux de géo-localisation des parcelles claniques et tribales et des reports cartographiques, ainsi que pour participer à la réalisation des fiches parcelles tribales et des fiches ethno-foncières claniques.

► **Un cabinet d'urbanisme**, désigné après consultation, pour l'élaboration des plans d'occupation familiale des périmètres tribaux et les plans des territoires claniques et des zones d'influence clanique du District coutumier.

► **Rédaction des fiches parcelles tribales et des fiches ethno-foncières** claniques conjointement par le pilote du chantier et par le géomètre.

► Travail de prise en compte et d'intégration dans les livres, au travers de la mise en œuvre des livres fonciers coutumiers du District, **des parcelles issues des PV de palabres et des Actes coutumiers** ; de la même façon, assistance à l'ADRAF pour la résolution des problèmes de l'attribution de son **«stock dur à attribuer»**, dans le territoire foncier du District.

► **Approbation des documents écrits et cartographiques** relatifs aux livres fonciers coutumiers des chefferies : par le **Conseil des Chefs de Clans et le Chef de la tribu** pour les **fiches-parcelles familiales tribales** et le **plan d'occupation familiale de la tribu** ; par le **Conseil de District et le Grand Chef** pour les **fiches ethno-foncières claniques** et la **cartographie des territoires claniques et des zones d'influence clanique** du District coutumier.

► Travail de conception et d'installation dans les locaux de l'Aire, de la **base de données informatisées (SIG)**, se rapportant aux livres fonciers coutumiers des chefferies du District, par un cabinet de prestations informatiques à désigner après consultation, en association éventuellement avec le **service foncier de la Province et la DITTT.**



9





REALISATION DU CADASTRE D'AMENAGEMENT DU DISTRICT

Aire Coutumière du



Acte d'engagement des parties

D'une part,

Les autorités coutumières du district coutumier Bayes et le conseil coutumier PAICI CAMUKI

D'autre part,

Le sénat coutumier représenté par le Président et le gouvernement de la NC représenté par le Membre du Gouvernement chargé des affaires coutumières

L'acte coutumier engage les parties en présence pour mener à terme la présente opération de cadastrage et d'aménagement de l'espace foncier du district de Bayes, suivant les modalités fixés par le présent acte.

OBJET

Le présent programme vise à permettre aux clans et chefferies tribales de se réappropriementalement et culturellement leurs espaces et territoires dans le respect de chacun pris individuellement et collectivement dans le cadre de sa chefferie et dans le cadre du district coutumier de BAYES. Ce travail constitue une démarche collective laquelle doit permettre aux clans et aux populations du district de BAYES de se retrouver dans une histoire commune et de préparer, de sécuriser l'avenir des nouvelles générations.

1 - PRINCIPE DE BASE

En introduction de tout discours généalogique on dit : « je (mon clan) sors de cette vallée ou de cette montagne ou de cette rivière ou de ce bras de mer... ».

Il est ainsi convenu que les principes suivants guideront la conduite et la gestion des travaux du cadastre coutumier.

1)-Devoir : il y a l'exercice d'un devoir, connaître l'histoire de chaque endroit, de chaque territoire, de chaque région. C'est connaître l'histoire continue du pays, avant et après 1853.

2)-Droit : il y a l'exercice d'un droit, chacun aspirant à connaître son histoire propre, de son clan et à revisiter ses terres claniques.

3)-Réhabilitation : il y a la réhabilitation de l'histoire de chaque région et à terme du pays tout entier vu par le monde kanak, ce qui représentera une grande fierté pour les générations futures.

4)- Légitimité historique : Pour les clans spoliés par la colonisation le cadastre coutumier est indispensable pour faire reconnaître leurs histoires et leurs légitimités.

5)- Respect de l'histoire récente : Le cadastre ne doit pas faire abstraction de l'histoire récente et actuelle et détruire la cohésion et la complémentarité, valeurs indispensables dans le monde contemporain.

6)- Le cadastre coutumier ne peut pas aider à exclure d'autres familles ou clans. Autour de ce travail, chacun doit resituer sa place et son rôle.

2- STRUCTURATION DE LA DEMARCHE

a / Les autorités : trois niveaux sont définis.

▸ le niveau de la tribu et de son conseil des chefs de clan (9 tribus et 9 conseils des Clans

Le conseil des chefs de clan, le chef et chaque chef de clan s'engagent à s'investir pour mener à terme le travail.

Chaque clan nomme un référent qui participe à la définition historique des parcelles foncières du clan.

Le référent clanique suit pour le clan, les opérations.

Le chef et le conseil des chefs de clan valident les étapes importantes du processus au cours d'une réunion mensuelle.

▸ le niveau district et conseil coutumier : l'opération est suivie au niveau du district et de l'aire Païcci Camukhi par un comité nommé qui se réunit périodiquement tout les 2 mois. Ce comité est présidé par le Grand Chef.

▸ le niveau pays avec le conseil coutumier, le sénat coutumier et le gouvernement.

Le président du sénat coutumier et la commission des terres du sénat ainsi que le membre du gouvernement tiennent une réunion en présence du grand chef et du président du conseil coutumier Païcci /Camukhi tout les 4 mois pour suivre l'évolution du chantier.



COUTUMIER ET DU SCHEMA COUTUMIER DE BAYES

Pays PAICI CAMUKI

b/ La gestion technique de l'opération.

► Maître d'œuvre :

le cabinet MW est chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Il assurera la coordination des intervenants extérieurs et rédigera les cahiers de charges affaissant.

► Pilote terrain :

sa responsabilité sera d'assurer une permanence sur le terrain et être le vis à vis hebdomadaire des autorités coutumières.

Il a sous sa responsabilité les référents des clans. Il coordonne le travail avec les intervenants extérieurs.

3- TRAVAUX A REALISER

a - Sur le terrain avec les clans et le conseil des chefs de clan

► Principe : le travail est engagé collectivement et implique la solidarité de tous les clans constituant chaque espace clanique et tribale.

Les mythes claniques et les non-dits devront rester confidentiels.

Ne seront évoqués publiquement que les informations autorisées par les anciens du clan.

1) Travail à mener par les techniciens opérateurs auprès des clans séparément avec chaque référent.

- sur le plan ethno-anthropologique, linguistique et d'un point de vue historique : déterminer à partir des enquêtes auprès des clans, leurs histoires dans l'espace depuis 1853.

- A partir de l'existant actuel en 2013, déterminer l'histoire des fiches parcellaires et les propriétaires coutumiers et le cas échéant, les usufruitiers.

- dresser les généalogies des clans à partir de l'approche générationnelle et faire un recensement par clan ;

- positionner les éléments sur une cartographie au 1/20 000 ème

2) Travail technique des opérateurs : travail de recoupement et de synthèse, pour positionner les points de divergences éventuels sur cartes.

3) **Présentation par les opérateurs du résultat et travail collectif de synthèse**, de conciliation et de médiation pour aplanir les divergences d'interprétations de clan à clan, de groupe de clan à groupe de clan. Le traitement des conflits éventuels se fera sous l'autorité du chef, du conseil des chefs de clan et du grand chef.

4) le conseil des chefs de clans ou les grands clans doivent valider le travail ou statuer sur la conduite d'autres médiations.

b- Le travail de topographie et de cartographie

- Enquêtes auprès des clans et points GPS

- Les cartes à fournir au 1/20 000 ème

-Le travail des géomètres

c- La rédaction des cahiers fonciers- travail technique

d- la discussion sur les perspectives d'aménagements et de développement à 30 ans.

Cette préoccupation majeure, sera toujours présente dans les différentes phases du travail, car la finalité est de préparer l'avenir des générations futures.

Les esquises ou les projets validés figureront sur le cahier foncier et le schéma d'aménagement. Il pourra être fait appel aux services techniques provinciaux, communaux ou de l'Adraf pour approfondir les propositions.

4- LES ETAPES DU PROJET

► **Fin mars, début avril** : adoption de l'acte d'engagement et nomination du maître d'œuvre.

► **A partir d'août** : enquête de terrain auprès des clans

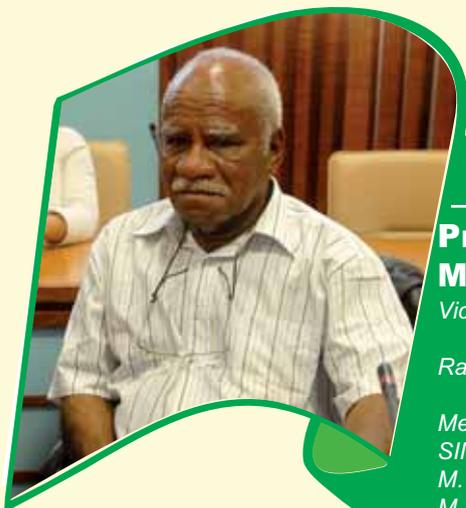
► **Août-septembre** : travaux de synthèse

► **Septembre, octobre et novembre** : rédaction des cahiers fonciers

► **Décembre** : validation finale et adoption du plan cadastral et d'aménagement.



COMMISSION EDUCATION



Constitution de la commission

Président :
M. Joseph NEKARE

Vice-Président : M. Jeamania WHAAP

Rapporteur : M. Paul VAKIE

Membres : M. Luc WEMA – M. David SINEWAMI – M. Pascal SIHAZE – M. Samuel GOROMIDO – M. Ambroise DOUMAI

► Ce comité se réunira chaque fin de trimestre durant l'année 2013.

► Ce comité est composé de personnes ayant participé au 2ème CJK (sénateurs, jeunes, autorités coutumières, personnes-ressources, partenaires). Une liste de personnes-ressources a été proposée à la CEFJ.

Projet de suivi du 2ème Congrès de la Jeunesse Kanak de Lucila

LES PRIORITES EN MATIERE DE SUIVI

• **Le 2ème Congrès de la Jeunesse Kanak s'est tenu à Lucila Lifou – du 21 Mai au 25 Mai 2012.**

• **Environ 400 jeunes des 8 aires coutumières de Nouvelle-Calédonie ont participé à cet important congrès.**

• **Ce congrès se situe dans la mise en œuvre des recommandations de Bangou de 2010.**

• **Le coût du 2ème Congrès de la Jeunesse Kanak s'est élevé à environ 15 000 000 FCFP.**

• **Les institutions et des sponsors ont contribué à la tenue du 2ème Congrès de la Jeunesse Kanak.**

OBJECTIFS DU 2EME CJK

► Présenter le bilan du suivi du Congrès de la Jeunesse de Bangou de 2010 par le Sénat Coutumier et les jeunes.

► Travailler à la mise en place des Conseils de la Jeunesse Kanak dans les 8 aires du pays et faire des propositions de suivi et d'actions à mener pour 2012 et 2013.

► Discuter de thèmes en lien avec les recommandations du 1er Congrès de la Jeunesse

Kanak et d'émettre des résolutions à mettre en œuvre par les jeunes dans leurs aires coutumières.

► Rédiger et approuver une Déclaration pour la Jeunesse Kanak de Nouvelle-Calédonie

COMITE DE SUIVI

► Un Comité de Suivi sera mis en place dans les jours à venir.

► Le but de ce comité est de s'assurer qu'un suivi efficace du 2ème CJK se traduise durant l'année 2013.

► La priorité en matière de suivi du 2ème Congrès de la Jeunesse Kanak est la mise en place des 8 Conseils des Jeunes dans chaque aire coutumière du pays.

► Cette mise en place est l'une des recommandations du Congrès de Bangou réaffirmée lors du Congrès de Lucila.

► Un calendrier de travail concernant cette mise en place sera élaboré par l'équipe technique et approuvé par la Commission - Education - Formation- Jeunesse.

L'EQUIPE TECHNIQUE

• **Une équipe technique travaillera sur le suivi du 2ème CJK de Lucila.**

• **Cette équipe sera composée de sénateurs, de chargés de mission et d'une Prestataire de service.**

• **Cette équipe assumera toutes les tâches techniques, administratives et logistiques relatives au suivi du 2ème CJK de Lucila.**

• **L'équipe technique se réunira régulièrement avec la Commission Education Formation-Jeunesse pour faire le point sur les avancées en matière de suivi du 2ème CJK.**

FORMATION - JEUNESSE

METHODOLOGIE DE LA MISE EN PLACE DES CONSEILS DES JEUNES

- ▶ Le Sénat Coutumier accompagne la mise en place des Conseils des Jeunes. Cette mise en place est une initiative institutionnelle.
- ▶ Des réunions de travail seront planifiées avec les Conseils Coutumiers et les Jeunes de chaque aire dans les jours à venir.
- ▶ Les chargés de mission sont responsables de cette planification et de la coordination avec les CC.
- ▶ Les CC accompagnent également la mise en place des Conseils des Jeunes.

▶ La Prestataire de service élabore les contenus des prestations et les cadres logiques du travail à réaliser pour la mise en place des Conseils des Jeunes avec l'approbation de la CEFJ. La Prestataire de service travaille en collaboration avec les chargés de mission de manière à bien coordonner le travail et la CEFJ.

RESPONSABILITES

- ▶ La Commission Education-Formation-Jeunesse donne les orientations de travail et émet des propositions en lien avec les recommandations et résolutions des Congrès de la Jeunesse Kanak.
- ▶ Les Chargés de mission sont responsables de tout l'aspect administratif et logistique en rapport avec la mise en place des Conseils de la Jeunesse.
- ▶ La Prestataire de service est responsable de tout l'aspect technique et organisationnel.
- ▶ Le Comité de Suivi s'assure des résultats du travail et émet des propositions constructives quant à l'avancée des travaux.

ETAPES DU PROCESSUS DE SUIVI

1. Contacter chaque C.C. et les Jeunes ayant été identifiés à Lucila pour définir des dates de réunions.
2. Elaborer les programmes de travail de chaque réunion concernant la mise en place des Conseils de la Jeunesse ou autre forme de structures à mettre en place.
3. Mettre en place les budgets nécessaires aux réunions de travail concernant la mise en place de ces structures au niveau des CC et du Sénat Coutumier.

4. Discuter de la place des Conseils de la Jeunesse auprès des autorités coutumières, de leur forme juridique, de leur mission, de leurs objectifs, de leurs projets et de leurs actions.

5. En concertation avec chaque aire, nommer des jeunes pour travailler concrètement à la mise en place des Conseils de la Jeunesse (assurer la coordination avec les CC et la CEFJ).

6. La mise en place des CJK pourrait être effective pour Octobre/Novembre 2013.

7. Les actions au sein des CJK débiteront selon l'avancée des étapes de la mise en place et seront en coordination avec les CC et la CEFJ. Des rapports d'activités seront rédigés par les Conseils des Jeunes et soumis aux CC chaque année.

SUIVI ET EVALUATION :

- ▶ Des rapports trimestriels seront faits par la Prestataire de service.
- ▶ Ces rapports seront soumis au Comité de Suivi et à la CEFJ.
- ▶ Ces rapports seront modifiés et complétés sur propositions du Comité de Suivi et de la CEFJ.
- ▶ Ces rapports alimenteront le Rapport d'Evaluation annuel du suivi du 2ème CJK de Lucila.



PERSPECTIVES 2014

- La mise en place du Conseil de la Jeunesse Kanak de la Nouvelle-Calédonie. Ce Conseil sera composé des responsables des conseils de la Jeunesse de chaque aire et mènera des actions en relation avec le Sénat Coutumier.
- Le Conseil de la Jeunesse Kanak de la Nouvelle-Calédonie sera représenté au niveau régional et international et mènera des initiatives relevant de ces responsabilités en Nouvelle-Calédonie.
- Le Sénat Coutumier accompagnera la mise en place de cet important conseil.

MISE EN PLACE DU CONSEIL



Une délégation de la commission éducation, formation et jeunesse du sénat coutumier s'est rendue à la commune de la tribu de Tibarama suite à l'invitation du conseil d'aire concernant la mise en place du Conseil des jeunes de PAICI CAMUKI.



LE 31 MAI 2013

DES JEUNES DE PAICI CAMUKI

Le conseil coutumier PAICI CAMUKI a tenu à féliciter la participation des jeunes aux différents congrès de la jeunesse kanak organisés par le sénat coutumier depuis 2010. La mobilisation a toujours été de vigueur même si les jeunes n'ont pas toujours été les mêmes, soit parce qu'à un moment donné ils ont trouvé une activité professionnelle, une formation ou autre chose.

Ainsi, le conseil coutumier de PAICI CAMUKI a précisé qu'entre et après les congrès de la jeunesse kanak, l'aire a réuni plus de 99 jeunes, pour un travail de bilan et de mise au point suite aux différents congrès

PRINCIPE ORGANISATIONNEL

En ce sens, en termes de représentativité de l'aire, le conseil a opté pour une représentation alignée sur l'organisation coutumière partant de la tribu passant par les districts. (notre schéma en page suivante)

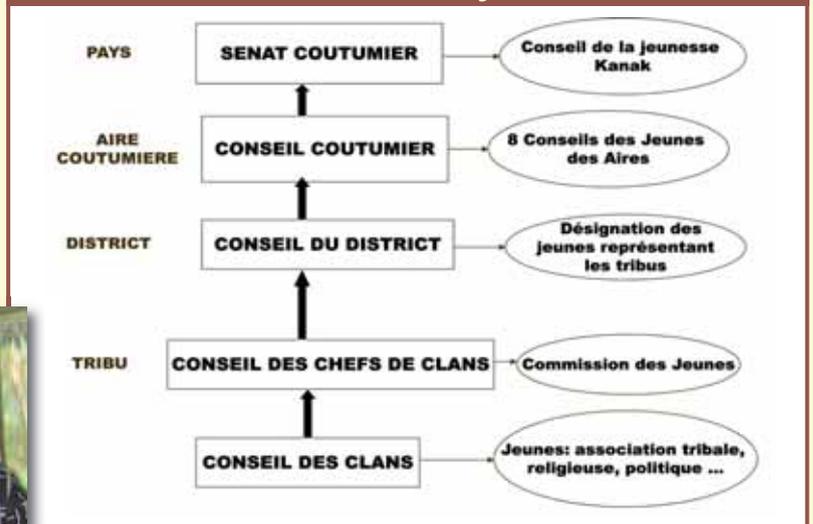
Les jeunes sont représentés à tous les niveaux des structures ou autorités coutumières au niveau des conseils de clans, des conseils de chefs de clan, au conseil des districts au nombre de 2 par districts ramenant à une représentation de 16 jeunes, lesquels sont intégrés au niveau de l'aire PAICI CAMUKI dans les différents départements.



MISE EN PLACE DU CONSEIL



Principe organisationnel du Conseil de la Jeunesse du Pays Kanak



CJK Conseil des jeunes de l'Aire des jeunes de PAICI CAMUKI

District de :

- PWARAIRIWA POUYE Denise
POEA Edelveiss
- NAGEE POMA-NEGNAKARAWA M.Madeleine
CEDARE-WIMIAN Christelle
WAKA-CEOU Marcel
TEIN Jocelyne
- TUO POAULOUBEI Marion
AMOUINE Caroline
- PWEI BOUILLANT Kevin
WEDOJ Sabrina

LE 31 MAI 2013

DES JEUNES DE PAICI CAMUKI

► A cette réunion, sur les huit districts il manquait les jeunes des trois districts de la Côte Est. Une réunion sera prévue mi juillet, elle regroupera l'ensemble des jeunes pour l'officialisation du conseil des jeunes de PAICI CAMUKI et leur représentation au niveau de la structure du conseil d'aire.

► Les principaux constats relevés par les jeunes :

- le manque de communication et d'articulation avec

les structures existantes que ce soit d'ordre coutumier ou non.

- Le manque d'espaces d'échanges de parole.

FORMATION EN LEADERSHIP

► A l'issue de l'officialisation du conseil des jeunes, une séance de «brainstorming » a été faite en vue de sensibiliser les jeunes de PAICI CAMUKI sur la formation au leadership.



Cette séance a été enrichissante et participative soulignant l'intérêt et le dynamisme portés par ces jeunes sur les actions proposées en terme de suivi par le sénat coutumier sur le chantier «Jeunesse Kanak».

Les échanges se sont poursuivis jusqu'à 15h et ont

été clôturés par les coutumes d'au revoir.

► Le sénateur Armand GO-ROBOREDJO a présenté la coutume du sénat coutumier avec la monnaie kanak dans l'objectif d'attacher et d'encourager le travail pour la suite, entrepris par l'aire et ses jeunes. ■



 PORTRAIT

DECOUVERTE

Vincent Kamoidji

Président du Conseil Coutumier de l'Aire DRUBEA

Originaire de la tribu de Saint Louis où il réside toujours. Son arrière grand père, le Grand Chef Kandjo, avait accueilli les premiers officiers français. Vers 1870, les frères du grand chef ont fondé la tribu de Saint Louis. A son actif plus de 50 ans de carrière. et le bonheur d'avoir 9 enfants, 6 filles et 3 garçons, plus de 30 petits enfants et même des arrières petits enfants...

LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE L'AIRE DRUBEA KAPUME

Les délimitations géographiques de l'aire Drubea Kapume correspondent à l'extrémité sud de la Grande-Terre et à l'île des Pins, et comprennent les communes de Nouméa, même si la capitale du Territoire ne contient aucune tribu, de Dumbéa, Païta, du Mont-Dore, de Yaté et de l'île des Pins. L'aire dispose d'un conseil qui siège pour l'instant dans l'immeuble «Gallieni I» au 12, rue de Verdun, au coin de la Rue Gallieni.

L'aire est divisée en 8 districts :

- **Île des Pins (tribus de : Comagna, Gadji, Kéré, Ouatchia, Touété, Vao (chef-lieu), Wapan, Youati**
- **Île Ouen (tribu de : Ouara)**
- **Pont-des-Français (tribus de : La Conception, Saint-Louis (Chefferie Wamytan)**
- **Mürare - Mont-Dore (tribu de Saint-Louis (Chefferie Moyatea)**
- **Païta (tribus de Bangou, Col de la Pirogue - Saint-Laurent, Naniouni, N'dé)**
- **Goro (tribu de Goro)**
- **Touaourou (tribu de Touaourou)**
- **Unia (tribu d'Unia)**

M. LE PRÉSIDENT, DEPUIS QUAND ÊTES VOUS À LA TÊTE DU CONSEIL COUTUMIER DE DRUBEA KAPUME ?

«Je viens d'entrer dans la quatrième année de ma deuxième mandature, c'est-à-dire depuis 2009.

A 71 ans, il y a déjà longtemps que j'ai pris ma retraite dans le monde civil.

Mais dans notre monde coutumier, il semblerait que les travaux de notre conseil coutumier sont appréciés puisque cela fera 10 ans bientôt que je suis à la tête de ce conseil et que cette preuve de confiance qui m'a été accordée démontre bien le côté positif de ces travaux dont je suis à la tête.»

COMMENT SE DÉROULE L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT, QUI DÉCIDE ?

«Les membres des conseils des tribus qui se trouvent à l'intérieur des limites de l'aire coutumière votent à main levée.

Dans notre culture, à l'encontre de la culture européenne en ce qui concerne certaines élections, nous allons toujours vers la transparence, ainsi, ce système de vote à main levée démontre bien que nous n'avons rien à cacher et que tous les membres sont ainsi conscients de qui est pour et qui est contre, cela ne changeant en rien les décisions prises par la suite, car nous sommes tous égaux et chacun est libre de son opinion, ce qu'il faut respecter.»

QUEL EST LE RÔLE D'UN CONSEIL COUTUMIER, A QUOI SERT-IL ?

«De la même manière que les autres aires coutumières, Drubea Kapume est représentée par un conseil consultatif qui délibère sur différents thèmes de langue, culture et de droit privé ayant un rapport avec le statut coutumier.

Ce conseil comprend 79 membres, dont les huit grands-chefs de districts qui en sont membres de droit, désignés pour un mandat de trois ans par les chefferies, en vertu des "Us et Coutumes" de l'aire, sous le contrôle des conseils



ET PAROLE



A KAPUME

19

« J'ai commencé à travailler très jeune, d'abord dans la maçonnerie, puis sur la mine en tant que conducteur d'engins, et j'ai terminé ma vie active en passant 7 ans dans l'administration publique, j'ai à mon actif plus de 50 ans de carrière... »





des anciens, comme suit :

- 4 pour l'Île des Pins
- 5 pour l'Île Ouen
- 5 pour Goro
- 10 pour Touaourou
- 8 pour Unia
- 21 pour Païta, c'est à dire :
 - 7 pour le Col de la Pirogue - Saint-Laurent
 - 10 pour les tribus de N'Dé et Naniouni
 - 4 pour Bangou
- 19 pour le district du Pont-des-Français, c'est à dire:
 - 12 pour Saint-Louis
 - 7 pour La Conception
 - 7 pour le district de Mürare - Mont-Dore

Le conseil élit en son sein son bureau exécutif, pour une mandature de trois ans.

Celui-ci est composé de 27 membres dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire-adjoint, un trésorier qui est assisté par un adjoint et les deux sénateurs de l'aire.

En ma qualité de Président de l'aire Drubea Kapume, je représente la chefferie de Saint-Louis et le district du Pont-des-Français, de langue tayo (pays Drubea).»



Les autres membres du bureau sont :

- **1er vice-président :** Victor Akapo (*Touaourou, langue truaürü, pays Kaponé*),
- **2e vice-président :** Eugène Togna (*Pont-des-Français - La Conception, langue Djubéa*),
- **secrétaire :** Roger Noraro (*Mürare - Mont-Dore, langue tayo, pays Djubéa*),
- **secrétaire adjoint :** Roger Tara (*Unia, langue Djubéa*),
- **trésorier :** Marcel Païta (*Païta - Col de la Pirogue - Saint-Laurent, langue Djubéa*),
- **trésorier adjoint :** Eustache Vama (*Goro, langue truaürü, pays Kaponé*).



Le conseil d'aire est organisé en six commissions de six membres chacune (dont un président, un vice-président et un rapporteur) désignés par le bureau au sein du conseil d'aire.

Il y a :

- **La commission foncière**
- **La commission de l'état civil** qui enregistre les naissances et les décès des personnes de statut de droit coutumier
- **La commission du droit** et de la structure coutumière
- **La commission culturelle**
- **La commission du développement** et de l'économie
- **La commission du budget** et des finances de l'aire

Le conseil d'air désigne pour un mandat de cinq ans les deux représentants de l'aire au sein du Sénat coutumier.

M. LE PRÉSIDENT, PARLEZ NOUS DE VOS ORIGINES, VOTRE FAMILLE ?

«Je suis originaire de la tribu de Saint Louis où je réside toujours.

Mon arrière grand père, le Grand Chef Kandjo, avait accueilli les premiers officiers français.

Alors qu'ils étaient assis en train de manger de la canne à sucre, un officier français, pensant plaisanter, a tapé sur la tête de mon aïeul avec un bout de canne à sucre, les guerriers Kanak prenant ce geste comme une insulte ont cassé la tête de l'officier.

Vincent Kamoidji

Président
du conseil coutumier de l'Aire Drubea Kapume

Bien entendu, tout le monde fut fusillé par l'armée française. Plus tard, vers 1870, les frères du grand chef ont fondé la tribu de Saint Louis.»

«Par la force des choses et de la colonisation, je n'ai pas beaucoup fréquenté l'école, j'ai commencé à travailler très jeune, d'abord dans la maçonnerie, puis sur la mine en tant que conducteur d'engins, et j'ai terminé ma vie active en passant 7 ans dans l'administration publique.

J'ai à mon actif plus de 50 ans de carrière. J'ai eu le bonheur d'avoir 9 enfants, 6 filles et 3 garçons, j'ai plus de 30 petits enfants et même des arrière-petits enfants.

Lorsque j'ai un peu de temps libre, ce qui n'arrive pas très souvent, j'aime bien faire un « coup de chasse » ou un « coup de pêche », sinon je m'occupe de mon champ d'ignames.»

QUELS SONT VOS OBJECTIFS POUR VOTRE AIRE PENDANT VOTRE MANDATURE ?

«Les objectifs sont multiples étant donné que nous sommes dans l'aire la plus peuplée du pays, la jeunesse, bien évidemment est notre objectif principal, mais, parmi tous ces objectifs, il y en a un qui a son importance, particulièrement en termes de logistique, nos locaux administratifs, situés dans l'immeuble «Gallieni I » sont trop exigus, de plus le centre-ville est toujours engorgé et il est très difficile de se garer, donc nous sommes difficiles d'accès,

Ces problèmes nous ont poussés depuis quelques temps à la réflexion d'un lieu qui serait non seulement plus facilement accessible mais qui aussi refléterait l'image de notre aire dans un style de construction qui représenterait notre culture.» ■

« Mon arrière grand père, le Grand Chef Kandjo, avait accueilli les premiers officiers français.

Alors qu'ils étaient assis en train de manger de la canne à sucre, un officier français, pensant plaisanter, a tapé sur la tête de mon aïeul avec un bout de canne à sucre...

Les guerriers Kanak prenant ce geste comme une insulte ont cassé la tête de l'officier.

Bien entendu, tout le monde fut fusillé par l'armée française.

Plus tard, vers 1870, les frères du grand chef ont fondé la tribu de Saint Louis. »

«Nous avons élaboré des maquettes et notre choix s'est arrêté sur ce que nous pensons sera un bâtiment plus fonctionnel et attirant à l'œil. Nous allons donc construire ce bâtiment à proximité du Rocher à la Voile et nous anticipons sa finition en 2014.»





Rapport mission

Au Sénat Co



I. Propos introductifs

II. Programme de la mission

III. Analyse

- A. Sur la culture
- B. Sur le foncier
- C. Sur les institutions
- D. Sur le modèle de développement économique

IV. Conclusions

V. Perspectives

PROPOS INTRODUCTIFS

Lors d'une présentation au Sénat coutumier du travail d'aménagement des terres coutumières sur la Commune de Hienghène, le G.I.E Océanide (JB) nous informe sur 2 points :

- L'étude commandée par la PN et financée par l'AFD pour une étude sur le développement des terres coutumières dans la région Pacifique : Vanuatu, Nouvelle-Zélande et Fidji.
- Une étude venant compléter tout ce qui a déjà fait sur la zone et qui viendrait en complément des recherches menées par le Sénat Coutumier de terrains pilotes pour dévelop-

per des méthodes de travail en matière foncière et d'aménagement.

Il a ainsi sollicité le Sénat Coutumier pour participer en tant qu'observateur dans la 1ère étude et un financement pour la seconde. L'Assemblée a validé les demandes et a ainsi constitué une mission pour le Vanuatu (du 09 au 20 juillet 2012), puis pour la Nouvelle Zélande (du 28 août au 08 septembre 2012).

Composition de la délégation :

- Sénateur TOGNA Octave, 1er Vice Président
- Sénateur BOAOUVA René, Président de la Commission du développement économique
- Sénateur WHAAP Paéthen, membre de la Commission Education, Formation
- MAHE Jean-Luc, Secrétaire Général

L'étude consiste en un comparatif des méthodes de gestion des terres coutumières dans 3 Pays du Pacifique : le Vanuatu, les Iles Fidji et la Nouvelle-Zélande.

Pour ce qui concerne l'institution, il s'agit également : d'avoir un contact direct avec les autorités coutumières et les institutions des différents Pays, dans l'objectif de pouvoir par la suite, avoir « des liens directs » de visiter différentes réalisations.



PROGRAMME DE LA MISSION

Mercredi 29/08

09h00: Réunion avec le responsable du Maori Policy Unit au Ministère des Affaires étrangères pour information et discussion sur le programme de la mission. Directeur : VIKAIRA Martin et NGAWINI Keelan

10h30: Rencontre avec le Maori Business School pour présentation du modèle maori de « business », avec le directeur, des enseignants et des étudiants

15h00: Rencontre avec le Maori Land Court et le Waitangi Tribunal pour présentation du rôle du Maori Land Court et du Waitangi Tribunal et de la tenue du foncier maori, avec un juge et un administratif

Jeudi 30/08

09h00: Réunion avec VIKAIRA Martin et NGAWINI Keelan pour une présentation rapide de l'économie maori

10h00: Réunion avec le Te Puni Kokiri pour une présentation de l'économie maorie, avec un économiste, un juriste et une administrative

Vendredi 31/08

09h00: Visite guidée du Musée de Wellington avec présentation de l'organisation du musée

13h30: Réunion avec le Maori Trustee avec présentation de son rôle, et des différents modèles de développement utilisés par les Maoris

Samedi 01/09

09h00: Accueil et visite de la communauté Waiwhetu dans la banlieue de Wellington. Veranoa HETET, avec son père et sa sœur

12h00: Départ sur Taupo

Lundi 03/09

09h00: Réunion à la Mairie de Taupo avec le Maire et le responsable des relations avec les maoris et visite de différents projets sur terres maories : Fermes laitières

+ coutumier

Aotearoa

2012



et lotissement avec Rick COOPER, Dominic BOWDEN et le Maire .
14h00: Visite du Village de Mangakino

Mardi 04/09

09h00: Rencontre avec le staff du Lake Taupo Forest Trust et le Grand Chef Tumu Te Heuheu et avec le directeur, et le «Chargé de mission»
14h00: Visite de site par «le chargé de mission» + un jeune

Mercredi 05/09

09h00: Visite et rencontre avec le Directeur de Miraka Limited, Société de fabrication de lait en poudre.
14h00: Visite guidée du centre culturel de Rotorua avec Te Puia, le directeur

Jeudi 06/09

14h00: Réunion avec l'antenne du Te Puni Kokiri sur Rotorua, et le directeur et les chefs de services.

Vendredi 07/09

09h00: Visite du site de Wai-O-Tapu
11h30: Départ sur Auckland

ANALYSE

Analyse d'ordre générale qui sera ensuite précisée dans un rapport plus complet qu'il faudra mettre en comparaison avec celui du GIE Océanide:

Chaque réunion est ouvert par une cérémonie coutumière de remerciement des dieux. (généalogie)

Lors de nos réunions les présentations se font sous forme de power-point que nous avons récupérés mais qu'il faut maintenant traduire et expliquer.

Le peuple maori a plusieurs «identité» mais «il ne faut pas se focaliser sur nos difficultés mais plutôt sur nos possibilités»

Deux choses essentielles pour les maori : La culture et la langue. La terre est ensuite devenue aussi essentielle car elle permet l'enracinement.

La mise en valeur économique de la culture pour dégager des moyens financiers permettant sa préservation. La langue maorie est devenue langue officielle en 1997. (3 langues officielles en NZ : Anglais, Maori et ... langage des signes). Elle est enseignée depuis le primaire et des «modules» ont été mis en place pour les autres niveaux : collèges et universités.

Un département langue maori est crée au ministère de l'éducation et un secteur développement de la langue maori est crée à l'université permettant de la mettre à niveau quand cela s'avère nécessaire.

Un festival culturel est organisé tous les 2 ans, car cela permet de raconter l'histoire : Se construire d'abord à partir de notre identité ensuite les relations se tissent d'elles mêmes. Le prochain «Te Mata Tene (beaucoup de regards)» en mars 2013 à Rotorua

Le maori business school permet de «formater» à la culture maori ceux qui ont suivi un cursus normal ou ceux qui le choisissent.

Analyse sur la culture

Les autorités coutumières Maories :

► Trois « grands chefs » :

- Un, qui est aussi le roi. Il est considéré comme «grand chef» issu de la colonisation. C'est l'acceptation de ce 1^{er} roi qui a permis d'unifier les maori.
- Un, qui est aussi grand prêtre de la « religion » maorie
- Un, qui est considéré comme « grand chef » coutumier.

► Wi : Tribus.

A leur tête des responsables, désignées par les upus.

► Hapu : «Sous-tribu». A leur tête des responsables, désignées par les familles. Les maraés (sortes de maisons communes) rassemblent plusieurs hapu. Des maraés à l'échelle des Kiwis existent également.

► Whanau : familles élargies

D'une manière générale, le constat est que les autorités coutumières au sens « kanak » n'existent pas. Ce sont les outils de développement économique (trust, incorporation) qui jouent ce rôle de rassemblement des « clans ».

La référence des maoris en matière coutumière, est l'arrivée de 7 pirogues provenant de différents lieux du Pacifique.

Pour les maori, il y a 12 paradis avec chacun leurs dieux

Analyse sur le foncier

► A l'époque pré-européenne, les terres Maori appartiennent à la communauté et sont gérées, selon le système traditionnel des Maoris (droit coutumier.)

► Après la signature du traité de Waitangi en 1840, deux méthodes ont été utilisées par la Couronne pour obtenir des terres maories: acquisition puis confiscation.

► En 1862, environ les deux tiers de la Nouvelle-Zélande, y compris la plupart de l'île du Sud avait été acquis par la Couronne.

► En 1865, la Loi sur les terres autochtones et le Native Land Court (rebaptisé Tribunal foncier maori en 1947) sont créés pour régler les conflits relatifs à la vente de terres aux colons.

► La loi a permis la création de titres fonciers individuels au lieu d'un titre commun coutumier.

► La transition d'un titre individuel abouti à de nouvelles ventes de terres maories.

► Les efforts vont maintenant dans le sens d'éviter la « fragmentation du foncier. ». 2 outils pour cela : le Land Tribunal Court et le Waitangi Tribunal

► Le Land Court est le tribunal maori par excellence, le reste étant considéré comme des tribunaux occidentaux.

► La base du foncier étant le Traité de Waitangi. Il est perçu comme l'acte ayant permis aux maori de vendre leur terre. Les titres fonciers sont attribués aux maori pour leur permettre de les vendre. Ce traité étant conclu entre la Reine d'Angleterre et les maori, les terres rétrocédées actuellement, sont celles appartenant à la couronne.



Rapport mission

Au sein de la

► Sur les 27 millions d'hectares qui constituent la Nouvelle Zélande, 1,4 millions sont des terres maori. Soit 5 %.

► On compte 2 types de terres maori :

- Type maori individuel
- Type maori coutumier

24 ► Il y a 27 137 titres pour 2,3 millions de maori. L'enregistrement des titres se fait depuis 1865.

► L'attribution foncière se fait sur la base de la généalogie (= document public). Il y a 7 land court : 6 au dans l'île du Nord et 1 dans l'île du Sud.

► Conditions de vente d'une terre coutumière : (depuis 1993)

- Droit de préemption du whanau (la Famille élargie)
- Accord de 75% du clan
- Evaluation du foncier par le Land Court Tribunal
- Si location : Le LCT vérifie les conditions de la location. (dépend de la durée de la location)
- Un impôt foncier est prélevé sur la terre en Nouvelle Zélande.

Analyse sur les institutions visitées

► Parmi les 135 élus du parlement 35 sont maoris. 2 partis politiques maori.

► Des « services » et « des administrations » pour la politique maorie rattachée à différents ministères.

Le Tribunal de Waitangi

Le Tribunal de Waitangi a été créé en 1975. Le Tribunal est

chargé « d'examiner des demandes de maori » formulés sur la base du Traité de Waitangi.

► Le Tribunal comprend jusqu'à 20 membres, nommés par le gouverneur général sur recommandation du ministre des Affaires maori, pour leur expertise dans les questions qui sont susceptibles de se présenter devant eux. Il a un président qui est un juge. Environ la moitié des membres sont des Maoris et la moitié sont des Pakeha (Européens)

Le rôle du Tribunal de Waitangi:

► Enquêter et formuler des recommandations sur toute réclamation dûment soumise au Tribunal

► Examiner et faire un rapport sur tout projet de loi renvoyée au Tribunal par le Parlement ou par un ministre de la Couronne

► Faire des recommandations ou décisions à l'égard de la Couronne. *Le Traité ayant été signé entre la Couronne et les chefs maori, le foncier concerné par la redistribution est celui appartenant à la couronne.*

Le Maori Land Court

► Le Maori Land Court existe depuis l'adoption de la Loi sur les terres autochtones 1862.

A l'origine, le tribunal a été créé pour traduire les revendications territoriales des Maoris en titres fonciers légaux reconnaissables par la loi anglaise. Son rôle a été redéfini par une loi de 1993 : le Te Ture Whenua

Maori Act . La loi de 1993 élargissait la juridiction de la Cour pour lui permettre d'entendre les causes sur toutes les questions liées à la terre des Maoris.

► Il a ainsi compétence pour entendre, en plus, des questions relatives aux terres maories, les successions, les titres fonciers, les ventes de terrains et les créations de Trust et d'incorporations.

► Il est également compétent pour juger des affaires en vertu de la loi sur les pêches maori de 2004, et d'autres lois. Alors que la superficie totale des terres des Maoris est faible (1,4 millions d'hectares sur environ 27 millions d'hectares de superficie totale de la Nouvelle Zélande), la Cour reconnaît le lien particulier des Maoris avec leur terre.

► Le Ministère de la Justice administre la Maori Land Court

► La Cour détient de précieuses informations sur la généalogie depuis 1865.

► En pratique, toutes les audiences de la Cour commencent et terminent avec une prière et des salutations en maori.

► Te Reo Maori (langue maorie) est souvent utilisé à la Cour. La plupart des affaires entendues par le « Tribunal foncier maori » sont jugées sur la base de concept coutumier.

► En fonction de la nature de la requête devant la Cour, le juge peut exiger une preuve d'expert.

Analyse Sur le modèle de développement

► 10 régions coutumières.

► 2 échelles pour mené cette politique : nationale et locale avec 2 outils principaux : Maori Trustee et Te Puni Kokiri plus la FOMA et un bureau de recherche sur l'économie maori.

Te Puni Kokiri

► Son slogan « Realising Maori Potential »

► Son objectif est de permettre l'équilibre économique entre les maori et les « autres », cela en augmentant la productivité et en baissant le taux d'endettement des maori.

► Le Te Puni Kokiri s'appuie sur une loi de 1993 (Te ture Whenua Maori Act) et dépend du ministère des affaires maori: Il est chargé de travailler sur un cadre politique pour cette loi, alors que le Land Tribunal Court s'occupe de sa mise en œuvre.

► Un groupe d'experts (4) indépendants a été mis en place pour faire le bilan des politiques menées sur terres coutumières.

► Un des points forts relevé est « comment renforcer les moyens des propriétaires fonciers coutumiers ».

Trois objectifs :

- La notion de propriété : Rassembler les différents propriétaires (tellement nombreux dès fois qu'il est difficile de les rassembler)
- Gouvernance : création d'une structure de gestion

+ coutumier

Aotearoa

2012



- Permettre un accès facile à des moyens financiers et des moyens humains.

Le Maori Trustee:

▸ Terres maories considérées comme « un trésor à être transmis ».

▸ Création en 1932.

▸ Encadré au niveau juridique par 2 lois : Maori trustee Act et Te Ture Whenua Maori Act de 1993 .

▸ Travaille avec les propriétaires coutumiers pour trouver les options d'utilisation des terres qui apporteront les avantages « qu'ils veulent », pour le présent et l'avenir. Beaucoup étant également des propriétaires de terres coutumières, ils sont conscients que les avantages ne sont pas seulement économiques

▸ Trouver le juste équilibre entre la valeur économique, culturelle et environnementale de la terre.

▸ Collabore avec un large éventail de personnes et d'organisations privées ou publiques, d'experts dans de nombreux domaines pour trouver des solutions innovantes permettant le développement des terres maori.

▸ Une équipe très engagée et expérimentée qui travaille à partir de 06 bureaux autour de la Nouvelle-Zélande. Elle possède une connaissance reconnue de la terre maori.

▸ Gestion de :

- 100.000 hectares de terres maories
- 2,000 land blocks (titres fonciers)
- 95.000 comptes de propriétaires
- 81 millions de dollars, les fonds des clients

▸ Tient informé les propriétaires des derniers rapports environnementaux.

▸ Doit trouver les moyens permettant le financement du développement

▸ Organisation indépendante, « syndic professionnel » nous occupons de tout le travail juridique dans le fonctionnement d'un trust, comme la tenue d'un registre des propriétaires, la préparation des états financiers annuels, le paiement de l'impôt, de sorte que la terre ne peut pas être menacée.

▸ Les propriétaires coutumiers choisissent la forme du soutien du Maori Trustee.

Le Maori Trustee: peut être :

▸ **Syndic responsable :** lorsqu'il a toute la responsabilité de prendre des décisions et d'effectuer toutes les obligations légales d'un syndic.

▸ **Trust Dépositaire :** des administrateurs responsables sont nommés par les propriétaires pour prendre les décisions. Le Maori Trustee détient les actifs, et exerce les fonctions juridiques sur le sens de la responsabilité du « CA »

▸ **Agent :** Les administrateurs responsables ou la Maori Land Court le nomme comme « curateur » pour fournir des services spécifiques telle que la négociation d'un bail ou la gestion des réunions de propriétaires

▸ *Le Maori Trustee est distinct et indépendant du Maori Land Court et du Te Puni Kokiri, même s'il travaille en étroite collaboration sur les questions relatives au foncier coutumier.*

▸ **Le Maori Land Court** prend des décisions sur la propriété et la succession des terres maories.

▸ **Te Puni Kokiri** conseille sur les politiques gouvernementales qui affectent le bien-être des Maoris et contrôle la politique et la législation susceptibles d'affecter les Maoris.

CONCLUSIONS SUR LA CULTURE

▸ Fonctionnement coutumier différent.

▸ Le fonctionnement coutumier est plus « visible » à travers les outils créés pour le développement économique que « naturellement. »

CONCLUSIONS SUR LE FONCIER

▸ Statut du foncier différent

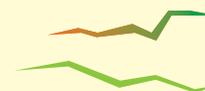
▸ Revendication foncière ne porte que sur les propriétés de l'Etat.

▸ Propriété foncière fragmentée avec un « pourcentage de propriété »

CONCLUSIONS SUR LES INSTITUTIONS

▸ La culture maori est en phase de devenir la culture nationale

▸ Mise en place de différents outils juridiques, réglementaires, moyens humains et techniques pour permettre de valoriser « le potentiel maori »



Perspectives

Dans le cadre du pluralisme juridique, il convient de maintenir avec le Land Tribunal Court (Tribunal Foncier Maori) des relations afin de « partager leurs méthodes » de prises de décisions.

Dans le mode de fonctionnement des « outils » mis en place pour « la réalisation du potentiel maori », une étude plus approfondie (voir avec étude du GIE Océanide) permettrait de s'en inspirer.

S'inspirer également de la philosophie « de la commercialisation » de la culture, du festival annuel du Pays, et de la procédure pour mettre l'enseignement du maori à l'échelle nationale, pour « perpétuer la culture Kanak »



Au Sénat Co

Mission d'étude coutumier

**Terres coutumières
et Développement**
(du 09 au 20 juillet 2012)

I. Echange coutumiers

II. Institutions

III. Projet visités

IV. Main Findings

**V. Conclusions et
Perspectives**

26

Rappel du contexte et objectifs de la mission

Lors d'une présentation au Sénat coutumier du travail d'aménagement des terres coutumières sur la Commune de Hienghène, le G.I.E Océanide (JB) nous informe sur 2 points:

► l'étude commandée par la PN et financée par l'AFD pour une étude sur le développement des terres coutumières dans la région Pacifique: Vanuatu, Nouvelle-Zélande et Fidji.

► Une étude venant compléter tout ce qui a déjà fait sur la zone et qui viendrait en complément des recherches menées par le Sénat Coutumier de terrains pilotes pour développer des méthodes de travail en matière foncière et d'aménagement.

Il a ainsi sollicité le Sénat Coutumier pour participer en tant qu'observateur dans la 1ère



étude et un financement pour la seconde. L'Assemblée a validé les demandes et a ainsi constitué une mission pour le Vanuatu.

Fonctionnement du Malvatumauri

► **Composition** : Le Vanuatu est divisé en 6 provinces, selon une logique géographique, avec du Nord au Sud Torba, Sanma, Pénama, Malampa, Shefa et Tafea. Chaque Province constitue « un district coutumier », chaque île « un conseil des chefs »

► **Compétences** : Les chefs sont élus pour 4 ans. Le Malvatumauri a « une compétence pour générale pour discuter de toutes les questions relatives à la coutume et la tradi-

tion » et aussi « peut faire des recommandations pour la préservation et la promotion des ni-vanuatu culture et langues »

► **Budget** : Environ 10 millions de vatu



LES PROVINCES DU VANUATU



coutumier

du sénat au Vanuatu

09 au 20 juillet 2012



Organisation coutumière de la Capitale : Port Vila

► La Capitale est située sur l'île d'Efaté. Le Président du Conseil coutumier de l'île (Vapirisi) organise l'accueil d'autorité coutumière originaire des autres chefferies du Pays, et des autres communautés. C'est ainsi qu'il a été proposé au Sénat Coutumier, un de sceller « un caillou » sur cette espace.

► Ce sera un caillou de Tanna, cela pour aller dans la continuité de Taféa/Kanaky et du fait des liens culturels avec cette île.

Formation des chefs

► *Invitation à assister à une séance de formation des chefs et de leurs administratifs organisée par le Malvatumauy à N'Guna. La formation consiste à former les chefs et leurs administratifs à la rédaction des « minutes ». Ce qui correspondrait à nos PV de palabre ou acte coutumier. L'importance de cette formation vient du fait que « les minutes » constituent la base de toute contestation d'une décision coutumière. Tous les chefs et les administratifs du district coutumier d'Efaté étaient conviés à cette formation.*

► La formation est organisée dans le cadre du programme « mama ground » (la terre mère) pendant une semaine.



Accueil par les représentants des Autorités coutumières de Tanna à Port Vila.

► Lors de notre passage, la formation consistait à travers un jeu de rôle à faire rédiger « les minutes » par les participants et ensuite à en faire une analyse pour proposer la meilleure rédaction possible.

Accueil coutumier à Tanna

► La demande formulée pour la réhabilitation de la case a été renouvelée.

► Il a été également rappelé les liens forts qui existent déjà entre la Province de Taféa et la Kanaky à travers le festival Taféa/Kanaky

► Information sur le fait qu'une des plumes qui sera utilisée pour le Toka 2012 sera remis au CCT.

► Le vœu a été formulé que le Sénat Coutumier soit associé à cette cérémonie de remise de la plume au CCT.

► Après rencontre avec le Directeur du CCT, une demande sera officiellement adressée au SC

INSTITUTIONS

- Customary Land Tribunal (Alicta Vuti)
- Land Sector Framework (Amos Kalo)
- Survey (Paul Gambetta)
- Mama Graon (Chris Lunnay, Russell Nari)
- Vanuatu Kastom Governance Partnership Project (Georgina)
- Justis Blong Evriwan Mylena)
- Forestry Dep.
- VKS in Vanuatu (Jacob Kapere)
- TAFEA Province (Ketty Napwatt, Sylvain Tagabu)
- Lenakel Municipality (Nalau)

PROJETS VISITES

Hôtel de Mélé

► Le clan attributaire du foncier, après discussion a décidé de donner « l'usufruit » du foncier à une famille

► Cette famille a conclu un bail avec le clan. Coût du bail et de la location minime, mais la famille participe financièrement aux activités du clan et recrute des personnes du clan

► Pour pouvoir dégager du financement pour la construction de l'hôtel, la famille a vendu « un bail » sur une partie du foncier. Il a donc comme financement le coût du bail vendu et la location mensuelle.

► Le gérant nous indique que s'il était amené à ne plus s'occuper de cet hôtel, le bail sera revendu au nouveau gérant avec un coût plus important de même que la location.



Accueil coutumier à Tanna:
Invitation à assister à la préparation de danses pour la fête du Toka



Mission d'étude coutumier

Au sein d'un clan



Site d'accueil des autres autorités coutumières et des communautés

► Chaque autorité coutumière accueillie doit faire un geste coutumier avant la mise en place de son « caillou »

► La proposition a été faite à la délégation d'apposer un « caillou » pour le SC.

► Le « caillou » sera fourni par le district de Taféa et un « mémorandum » a également été signé lors d'une cérémonie où le Chef de la délégation a tué un cochon, planté un arbre. Un nom coutumier « » lui a également été attribué.

CADRE DU SECTEUR FONCIER

► Septembre 2006, sommet de la terre avec plusieurs recommandations, formant le cadre du secteur foncier pour les années 2006 -2015
Revu en 2009 et prolongé pour la période 2009-2018



Projets visités Mama Graon

► Le programme «mama graon» est un des leviers permettant de répondre aux recommandations du cadre du secteur foncier

► Financement : Australie, Nouvelle-Zélande et Gouvernement.

► Un projet Hôtelier américain bloqué et abandonné du fait que le propriétaire voulait procéder au déplacement des populations limitrophes.

Bungalow avec plongée sous-marine

Sur ce projet: 4 clans se disputent la propriété du site.

► Le tribunal a rendu un jugement en faveur d'un clan.

► Les 3 autres font appel de ce jugement

► La personne qui gère ce projet, du clan ayant gagné le procès, signe un bail avec son clan pour son projet.

► Si la décision de l'appel venait à lui être défavorable, le bail continuerait tout de

même à courir. Donc il estime qu'il est protégé économiquement.

► Le gérant a fait enterrer son père à l'intérieur de la parcelle.

Programme de lotissement

► Sur ce projet, un chef (qui en est décédé par la suite) a vendu un bail de 6ha de terrain à un australien, 2 millions de vatu. Ce dernier a ensuite revendu la parcelle en 6 lots de 1ha qu'il a revendu le bail pour chaque lot, 6 millions de vatu le lot.

► Les acheteurs après mise en valeur revendent le bail maintenant à 12 millions de vatu.

► Les recommandations du sommet de la terre de 2006 et leur mise en application permettent maintenant lors de la revente du bail, à ce qu'une partie du coût de la revente soit reversée aux propriétaires coutumiers.



Projets visités : Projet hôtelier américain bloqué



+ coutumier

du sénat au Vanuatu

09 au 20 juillet 2012



Hôtel de luxe

- Sur ce site un hôtel de luxe a été construit après vente du bail par le coutumier.
- Le souci, c'est qu'au bout de la période du bail le coutumier devra racheter les constructions érigées sur le foncier.

Accueil et visite touristique d'un lieu culturel

- C'est dans cette zone qu'est enterré le Grand Chef Roy Mata, qui est connu pour avoir été celui qui a réconcilié les tribus qui étaient souvent en guerre.
- 3 clans sont propriétaires de cette espace.
- Des baux communautaires sont signés par chaque tribu pour l'exploitation de ce site.
- Ces baux sont de plusieurs durées:
Des durées longues sur les zones réservées à l'habitation, moins longues sur des zones où les projets ne sont encore bien définis.



Projet Hôtel de luxe

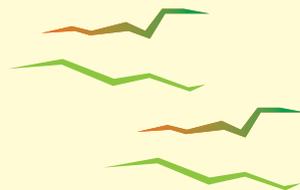


Rencontre avec la Province de Tafea

► Le projet du Gouvernement est de procéder à la mise en place de « communes »

- Un administrateur est nommé par le gouvernement
- Le Conseil municipal est composé de personnes choisies dans le village parmi les commerçants, les associations etc. . .
- Le Maire est ensuite choisi entre ces personnes

► Tous les ans une grande réunion publique est organisée permettant de dégager les orientations de la Commune.



Lieu touristique culturel

Conclusion

- **Période de transition depuis le sommet de la terre de 2006. in 2006**
- **Plusieurs challenges restent à relever: Plusieurs recommandations non mise en place.**
- **Référence forte à la Constitution, ce qui leur donne la direction à suivre. (idem SC avec l'ADN)**
- **Séparation claire entre développement et propriété foncière: les coutumiers créent des « choses (Stés, Trust . . . » pour le développement dans l'attente du règlement du foncier.**
- **Beaucoup d'innovation où la coutume est très forte: cela ne marche pas partout de la même façon.**
- **Le challenge pour les autorités coutumières est le même qu'en Kanaky.**
 - **La réforme foncière n'est pas finie.**
 - **Gouvernance coutumière forte.**
 - **Création de cadre permettant la résolution de conflits : TLC.**
 - **Strengthening National governance to avoid foreign influence**
 - **Cross-cutting issues and agendas**

On a beaucoup appris.

Il faut échanger plus en matière coutumière

SOCLE COMMUN LE CHANTIER PRIORITAIRE

LES RENDEZ-VOUS PROGRAMMÉS

3 mai

Centre culturel
du Mont Dore
Réunion de l'Instance
de Pilotage
du Socle commun des Valeurs Kanak

7-8 juin

Tribu de Koé
District de Touho
Etats généraux

Septembre

Dans le pays Xaracuu
Etats généraux

Octobre

Iles loyauté
Etats généraux

Novembre 2013

Nouméa
Etats généraux travaux de synthèse

LES THEMES DES ETATS GENERAUX

A) - Le Droit civil coutumier est abordé lors du premier Etats Généraux qui a eu lieu en juin à Koé-district de Touho, commune de Touho

Cela comprend :

- Le statut de la personne dans le clan : statut des enfants, de la femme, de la famille, mariage, divorce.
- Les statuts des biens individuels, familiaux et collectifs des membres du clan, de la tribu

B) - Le droit sur le foncier et l'espace naturel – 2èmes Etats généraux du mois de juillet à Xaracuu

- La notion coutumière et juridique du lien à la terre.
- Le statut juridique des terres coutumières avec les 41
- Le droit coutumier relatif à la zone d'influence des clans et des chefferies.
- Le patrimoine naturel et minier kanak

C) - L'organisation sociale coutumière a été abordée lors du séminaire des 22 et 23 octobre 2012 dans l'atelier - Sur l'évolution des institutions coutumières

Il est proposé de retenir les différents niveaux reconnus :

- 1) Le niveau des structures coutumières authentiques : clans et chefferies
- 2) Le niveau des institutions coutumières – conseils coutumiers
- 3) Le niveau Sénat Coutumier et son évolution vers une chambre parlementaire dotée de pouvoirs de décisions sur l'Identité Kanak.
- 4) La juridiction coutumière et l'ordre public coutumier

D) - Les Etats Généraux qui feront la synthèse sur l'organisation sociale coutumière auront lieu en Septembre / octobre 2013.

COMPOSITION ET OBJET DE L'INSTANCE DE PILOTAGE ET DU COMITÉ D'ANIMATION

✓ **Institutions de référence : Le Sénat coutumier et les conseils coutumiers**

✓ **Les Etats généraux et les séminaires décentralisés.**

✓ **1er congrès extraordinaire du pays kanak pour valider les conclusions des travaux en février 2014.**

1 - INSTANCE SOCLE COMMUN DES VALEURS COUTUMIERES

Dénomination : Instance de Définition du Socle Commun des Valeurs Coutumières (IP-SCVK)

Composition: 80 membres : Coutumiers, Hommes d'Eglises, politiques, représentants de la société civile (femmes, jeunes)

Objet :

- Encadrer le chantier durant un an
- Validation des bilans d'étapes et du rapport final
- Présider les Etats généraux
- **Réunion constitutive le vendredi 3 mai 2013**

2 - COMITÉ TECHNIQUE ET D'ANIMATION (CTA - SOCLE COMMUN DES VALEURS) - MISE EN PLACE LE 3 MAI

Objet :

- Structurer l'animation et organiser les travaux sur le terrain avec les Conseils coutumiers
- Assurer le secrétariat du chantier et de l'Instance
- Rédiger les synthèses
 - **Réunion constitutive le vendredi 3 mai 2013**

LES DONNEES DU CHANTIER SCVK

• Une Instance de pilotage : Soixante personnes représentatives et Un CAT- comité d'animation : 60 membres

• 6 Etats généraux : 200 à 300 participants par EG et 1 Etats généraux Synthèse : 500 personnes

• 8 conseils coutumiers. Environ 2500 à 3000 personnes devraient être être mobilisées pour participer à ce chantier.

• Un budget prévisionnel de 32 575 000 frs CFP



DES VALEURS KANAK DE L'ANNEE 2013

INTRODUCTION PAR LE SÉNATEUR COUTUMIER LUC WEMA, PRÉSIDENT DU SÉNAT COUTUMIER

Il s'agit de présenter ce grand chantier important dans la marche et la construction du pays.

Il porte sur la définition des bases de l'ordre juridique coutumier.

Cette démarche est nouvelle et difficile car elle est innovante.

Et donc, elle appelle la mobilisation de toutes et de tous.

On parle d'ordre juridique coutumier parce que **la société kanak est un tout qui comprend :**

- **une vision du cosmos, de l'homme et de la nature** qui lie chacun à ses ancêtres ;
- **un patrimoine matériel et immatériel;**
- **une culture** dans toutes ses formes d'expression;
- **des structures coutumières** avec le clan comme entité de référence;
- **des Us et Coutumes** qui constituent le ciment quotidien de la vie en société.

Cette définition de la société kanak est large et dans les travaux de ce vaste chantier nous allons nous concentrer sur le contenu de

nos «*US et COUTUMES*», autrement dit le système des valeurs qui sont les fondations de notre société, qui font que les kanaks sont ce qu'ils sont et sont différents des autres ethnies ou peuples.

Dans nos «*US et COUTUMES*», expression consacrée par l'Accord de Nouméa, on trouve d'abord «*les US*» autrement dit : les mœurs et les pratiques traditionnelles.

Ensuite on trouve «*COUTUMES*» qui signifie «*les règles et la manière de faire*», commune à un ensemble de population, qui ne sont pas écrites mais orales.

Ces règles sont reconnues, pratiquées et renouvelées à chaque occasion.

DEFINIR
le socle commun
des valeurs kanaks,
c'est faire l'effort de dire quel
«**SENS COMMUN**»
les 8 pays kanaks
donnent aux
«**coutumes**»

**que l'on fait dans la vie de tous les jours
et au mode de vie traditionnel.**

C'est un grand challenge mais c'est surtout le passage obligé pour pouvoir inscrire le droit kanak dans un système juridique moderne.

Ce chantier s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'adoption du vœu du congrès sur la reconnaissance de l'ONU "la déclaration sur les droits des peuples autochtones"

31

LE SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

SÉNAT COUTUMIER
DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

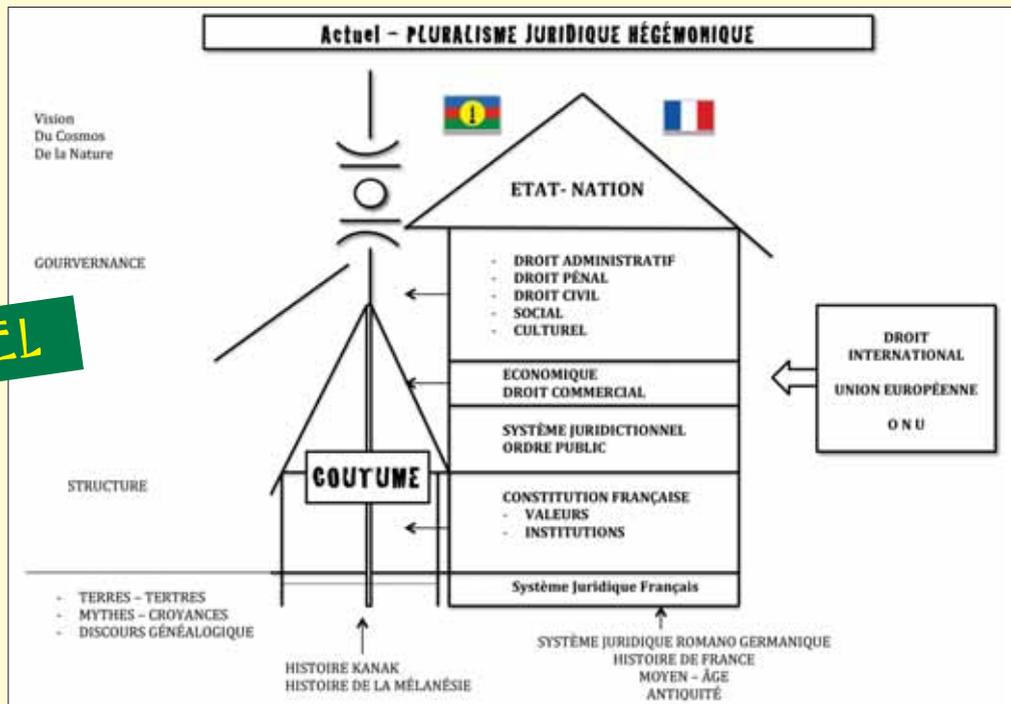


Sur le sent coutumier

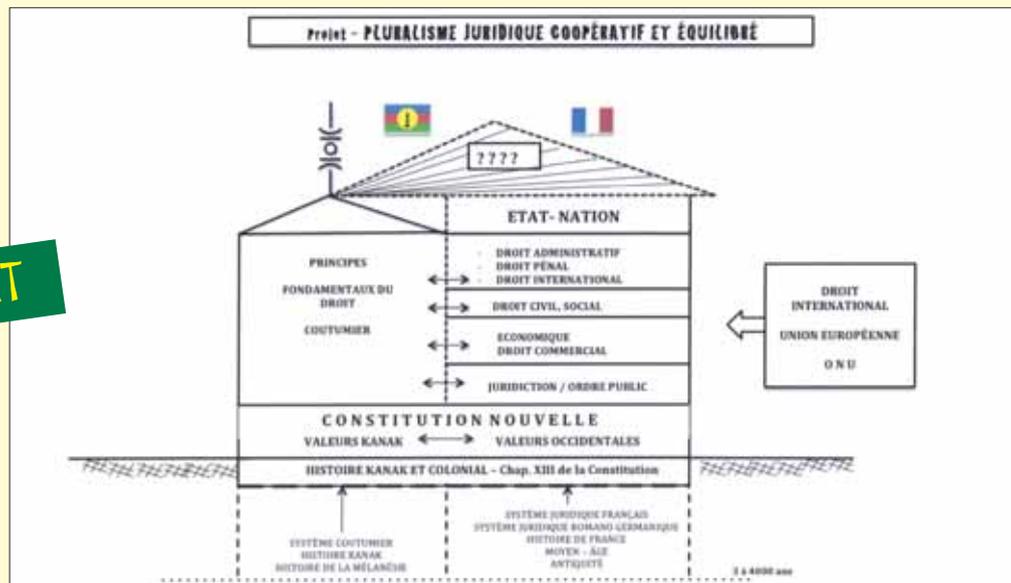
SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK LE CHANTIER PRIORITAIRE DE L'ANNEE 2013

PLURALISME JURIDIQUE COOPERATIF ET EQUILIBRE

ACTUEL



PROJET



... Numéros utiles... Numéros utiles...

**SÉNAT
COUTUMIER**
Tél. : 24.20.00
Fax : 24.93.20
GOVERNEMENT
Tél : 24.65.65

HOOT MA WHAAP
Tél. : 47.53.26 - FAX : 47.51.01
PAICI CAMUKI
Tél. : 42.75.41 - FAX : 42.37.02
AJIE ARO
Tél. / Fax 42.52.96

XARACU
Tél. : 35.42.38 - FAX : 35.10.09
DRUBEÀ KAPUMÉ
Tél. : 28.32.87 - FAX : 28.32.90
DREHU
Tél. / Fax : 45.51.58

NENGONÉ
Tél. / Fax : 45.49.16
IAAI
Tél. : 45.09.55 - FAX : 47.17.27

